

Point d'étape

• Objectifs

Pour l'entreprise :

- disposer d'un outil permettant de mettre en mouvement le collaborateur et faciliter ainsi sa réflexion sur le contenu et les conditions d'une éventuelle mobilité ;
- disposer d'un relais externe facilitant l'expression du collaborateur, tout en maîtrisant le processus ;
- répondre aux nouvelles obligations de la législation relative à la formation (DIF, entretiens professionnels) par le volet gestion de carrière, en développant l'employabilité du collaborateur.

Pour le collaborateur :

- prendre du recul pour mesurer les compétences développées au cours de son expérience, et identifier les compétences transférables ainsi que les diverses sources de motivation ;
- disposer d'un lieu d'expression externe à l'entreprise et confidentiel ;
- identifier le contexte et les conditions de développement de ces compétences.

Déroulement :

- 3 entretiens.

Durée préconisée :

- 6 à 7 semaines.

Outil utilisé :

- GOLDEN.

Ce qui fait notre différence :

- Une démarche maîtrisée par l'entreprise qui :
 - déclenche le processus,
 - fixe avec le collaborateur les objectifs de ce travail,
 - bénéficie d'une restitution du travail lui permettant de poursuivre l'action avec l'intéressé.

• Conditions financières

Nous consulter.

La facturation des honoraires s'effectue de la façon suivante :

- en totalité à l'issue du 1^{er} entretien.



Annick Aimé Conseil

29, place de la Cour souveraine 76160 Saint Martin du Vivier

67, rue de Reully - Cour Alsace Lorraine n°10 75012 Paris

Tél. 02 32 10 64 28 • Mobile 06 74 09 20 93 • contact@annickaimeconseil.fr